

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 22 septembre 2025**  
~~~~~

FONDS DE CONCOURS 'VILLAGE D'AVENIR '
ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS POUR LA COMMUNE DU POUGET.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 22 septembre 2025 à 18h00 en Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 11 septembre 2025.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Olivier SERVEL, M. Jean-Claude CROS, Mme Josette CUTANDA, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Anthony GARCIA, Mme Béatrice FERNANDO, M. Stéphane SIMON, Mme Martine BONNET, M. Pascal DELIEUZE, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, M. Henry MARTINEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Monique GIBERT, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. Jean-Marc ISURE, Mme Martine LABEUR, M. Christian VILOING, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO, M. Daniel JAUDON - M. Jean-Philippe MORESMAU suppléant de M. Robert SIEGEL, M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Pierre AMALOU à M. Claude CARCELLER, Mme Christine DEBEAUCE à Mme Martine LABEUR, Mme Véronique NEIL à M. David CABLAT, M. José MARTINEZ à M. Jean-Marc ISURE, Mme Marie-Hélène SANCHEZ à M. Olivier SERVEL, M. Philippe LASSALVY à M. Jean-François SOTO, M. Marcel CHRISTOL à M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Thibaut BARRAL à Mme Josette CUTANDA, Mme Valérie BOUYSSOU à M. Anthony GARCIA.

Excusés

Mme Christine SANCHEZ, M. Gregory BRO.

Absents

M. Nicolas ROUSSARD, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25 Secrétaire de séance : Daniel JAUDON	Présents : 35	Votants : 44	Pour : 44 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
---	---------------	--------------	--

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V disposant qu'« Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés » ;

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 27 janvier 2025, relative à la création du règlement d'intervention du fonds de concours pour les équipements communaux d'intérêt général des communes labellisées « Village d'avenir » ;

VU la délibération n°2025-43 du conseil municipal de la commune du Pouget en date du 22 mai 2025 concernant la demande de fonds de concours pour le financement des travaux de création d'une salle de restauration collective au sein du groupe scolaire ;

VU l'avis du bureau communautaire en date du 8 septembre ;

VU le plan de financement ci-annexé ;

CONSIDERANT que la commune du Pouget souhaite obtenir une subvention afin de financer des travaux de création d'une salle de restauration collective au sein du groupe scolaire, que dans ce cadre, un dossier de demande de fonds de concours a été remis à la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

CONSIDERANT que le dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées dans le règlement d'attribution des fonds de concours,

CONSIDERANT que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint à la demande,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'attribuer, sur présentation de facture(s) acquittée(s), un fonds de concours à la commune du Pouget en vue de participer au financement des travaux de création d'une salle de restauration collective au sein du groupe scolaire, à hauteur de 40 000 € HT,
- d'autoriser le Président à signer toutes les formalités utiles afférentes à ce dossier.

Transmission au Représentant de l'État N° 3887
Publication le 23/09/2025
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 23/09/2025
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20250922-22747-DE-1-1
Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Daniel JAUDON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de l'Hérault

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POUGET
N°2025-43****Objet :****Sollicitation FDC « Communes Bourg Centre » /
« Village d'Avenir » - CCVH**

Date de la convocation : 16/05/2025

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 17

Votes	
Pour	14
Contre	3
Abstention	0

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-deux mai à dix- huit heures quinze, le Conseil Municipal de la commune de Le Pouget, dûment convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Thibaut BARRAL, Maire.

Etaient présents : ALVERGNE Brice, BARRAL Thibaut, BONNET Cendrine, BOURBOUJAS Françoise, CUTANDA Josette, DESCAMPS Danièle, LAFON Alain, MARY Julien, PARRA Christophe, RENOARD Nathalie, CLAVEL Inès, VALERO Fanny, ORTUNO Thierry,

Etaient absents excusés : BONIOL Karine (donne pouvoir à ALVERGNE Brice), MANDON Éric (donne pouvoir à LAFON Alain), OULLIE Laurent (donne pouvoir à MARY Julien), REKKAB Claude (donne pouvoir à CLAVEL Inès)

Absents : CORIA Mathieu,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5214-16 V disposant « qu'Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés » ;

VU la délibération du Conseil communautaire n°1870 en date du 18 février 2019 approuvant le Règlement d'intervention de la communauté de communes relatif à la mise en place d'un fonds de concours pour les équipements communaux d'intérêt général des communes de moins de 1 000 habitants ;

VU la demande de fonds de concours formulée par la commune de Le Pouget pour son projet de restructuration du groupe scolaire et création d'une cantine

VU le règlement d'attribution de fonds de concours de la CCVH « Appui aux fonctions de centralité des communes dans le cadre du programme Petites ville de Demain et Bourg Centre »

VU le règlement d'attribution de fonds de concours de la CCVH pour les communes labellisées « Village d'Avenir »

VU le plan de financement prévisionnel ci-dessous

Département de l'Hérault

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
Fonds européens				0,00%
DETR/DSIL	2025	sollicité	250 000,00 €	14,25%
DETR/DSIL	2026	à solliciter l'an procha	250 000,00 €	14,25%
FNADT				0,00%
Autres aide Etat				0,00%
Conseil régional		à solliciter	100 000,00 €	5,70%
Conseil départemental		à solliciter	100 000,00 €	5,70%
EPCI	CCVH	à solliciter	140 000,00 €	7,98%
Autre collectivité				0,00%
à préciser	CAF	à solliciter	200 000,00 €	11,40%
Sous-total aides publiques		Taux de financement public	1 040 000,00 €	59,29%
Autres aides non publiques		à solliciter		
à préciser				
Sous-total autres aides non publiques			0,00 €	
Part de la collectivité		Fonds propres	150 000,00 €	
		Emprunt	564 124,00 €	
		Crédit bail ou autres		
		Recettes générées par le projet		
		Participation du maître d'ouvrage	714 124,00 €	40,71%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			1 754 124,00 €	

CONSIDÉRANT que la commune de Le Pouget souhaite obtenir une subvention de 140 000€ afin de financer pour le projet de restructuration du groupe scolaire et création d'une cantine ;

CONSIDÉRANT que le dossier de demande est complet conformément aux pièces demandées dans le Règlement d'attribution des fonds de concours ;

CONSIDÉRANT que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée hors subventions par le bénéficiaire du fonds de concours conformément au plan de financement joint à la demande ;

CONSIDÉRANT qu'aux termes du règlement d'intervention susvisé la communauté de communes verse un fonds de concours intercommunal réservé à ces projets à hauteur d'un pourcentage maximum de 25% plafonné à 200 000 € HT par opération

Après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés,

LE CONSEIL MUNICIPAL

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une aide de 140 000€ au titre du FDC « Villes Bourg Centre » et communes labellisées « Village d'Avenir » de la CCVH

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

Fait et délibéré, le 22 mai 2025

Le Maire
Thibaut BARRAL

